

**PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES NATIONALE EN GÉNIE DE LA
FONDATION COMMÉMORATIVE C.D. HOWE
LIGNES DIRECTRICES
2010-2011**

PRÉAMBULE¹ :

La fondation commémorative C.D. Howe a été créée en 1962 dans le but de perpétuer comme il convenait la mémoire du Très Honorable C.D. Howe. Né à Waltham au Massachusetts en 1886, Clarence Decatur Howe est arrivé au Canada en 1907. Il a d'abord été professeur de génie civil à la Dalhousie University, à Halifax. En 1913, il était nommé ingénieur en chef de la nouvelle Commission canadienne des grains à Fort William, Ontario. La même année, M. Howe devenait citoyen canadien. En 1916, il fondait la C.D. Howe Company dont le siège social était à Port Arthur, où il résidait. La société a vite acquis une renommée mondiale dans la conception et la construction d'élevateurs à grains. En 1935, après une remarquable carrière d'ingénieur, M. Howe était élu au Parlement où il représentait la circonscription de Port Arthur. Il devait demeurer au Parlement pendant près de 22 ans.

Pendant sa vie publique, M. Howe a détenu plusieurs portefeuilles importants au Cabinet.

Ministre des Transports de 1935 à 1940, il a réorganisé les chemins de fer nationaux et fondé Trans Canada Airlines, aujourd'hui Air Canada, et la Canadian Broadcasting Corporation.

Ministre des Munitions et Approvisionnements de 1940 à 1945, il a organisé et dirigé un vaste programme de production de matériel pour les forces armées du Canada et celles de ses alliés. Le programme a connu tant de succès que le pays est entré de plain-pied dans l'après-guerre comme nation industrielle.

Ministre de la Reconstruction et des Approvisionnements et ministre du Commerce après la guerre, M. Howe a eu un rôle de premier plan dans la création et l'application de politiques qui ont contribué à la forte croissance économique du Canada au cours de cette période.

À son décès, en 1960, le Toronto Star écrivait : " Howe's monument is everywhere. He was the chief builder of modern industrial Canada, and one of the greatest Canadians of all times." De son côté, La Presse déclarait : "un géant entre dans sa légende".

M. Howe est reconnu comme l'un des plus grands ingénieurs du Canada. Il ne fait aucun doute que son talent et son expérience ont eu une valeur inestimable pour le lancement et l'exécution de beaucoup de grands projets dont son poste au gouvernement le rendait responsable. C'est pourquoi la fondation commémorative C.D. Howe a jugé approprié de créer deux bourses d'études en génie à sa mémoire.

¹ Dans toute la documentation, le masculin est utilisé pour alléger le texte et représente les deux genres.

1- OBJECTIF

- La fondation commémorative C.D. Howe a le plaisir de mettre des bourses d'études à la disposition d'étudiants inscrits à un programme de génie dans une université canadienne.

2- NOMBRE DE BOURSES DÉCERNÉES

- Un maximum de deux (2) bourses, soit une à un étudiant et l'autre à une étudiante.

3- VALEUR ET DURÉE DES BOURSES

- Bourse de 7 500 \$CAD au niveau du programme de baccalauréat, valide pendant un maximum de trois années consécutives ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme.

4- TYPE DE BOURSE

- Bourse servant à financer les études à temps plein des candidats qui entreprennent la deuxième année d'un programme de baccalauréat en génie.

5- ADMISSIBILITÉ

a) Candidat

Pour être admissible, le candidat doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent.

Les étudiants dans un programme d'enseignement coopératif en génie qui doivent entreprendre un stage de travail dans la deuxième session de la première année peuvent soumettre une demande de bourse avant leur quatrième session d'étude.

b) Études

Pour être admissible, le candidat doit :

- avoir terminé une année complète d'un programme de baccalauréat dans une faculté de génie canadienne et avoir l'intention de continuer leur études en génie;
- avoir obtenu la mention grande distinction telle que définie par leur université.

6- DOMAINE D'ÉTUDES/EXIGENCES DU PROGRAMME

- Inscrits à un programme de génie du premier cycle.

7- CANDIDATURES

- Les candidats doivent soumettre leur demande, les documents d'appui et le formulaire de présentation de candidature à l'établissement parrain.
- Les doyens de génie peuvent proposer **deux** candidats, un étudiant et une étudiante.
- Chaque établissement établira ses propres directives et procédures internes pour la sélection des étudiants.

8- ÉTABLISSEMENTS ADMISSIBLES

- Les établissements d'enseignement canadiens, ou leurs établissements affiliés,

reconnus par leur province ou territoire comme ayant le pouvoir de conférer des grades (p. ex. les universités).

9- Conditions / RESTRICTIONS

- 1) Les boursiers qui ne répondent pas aux critères de renouvellement pour une année peuvent recouvrer la bourse l'année suivante pourvu qu'ils respectent les exigences de renouvellement de la bourse.

10-SÉLECTION DES BOURSIERS

- a) La sélection des boursiers est assurée par un comité formé de représentants d'universités et de collèges canadiens choisis par l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC), notamment en fonction de la représentation géographique.
- b) Critères d'évaluation
 - rendement scolaire (valeur de 60 pour cent);
 - seulement les notes des deux premiers stages d'études seront considérées pour les étudiants en enseignement coopératif.
 - qualités de leadership, illustrées par l'engagement communautaire ou bénévole et/ou les activités parascolaires (valeur de 20 pour cent);
 - la qualité des lettres de recommandation (valeur de 20 pour cent).
- c) Au cours du processus de sélection, La fondation commémorative C.D. Howe n'a aucun droit de regard sur le choix des boursiers.
- d) La décision du comité concernant le choix des boursiers est irrévocable.

11-RESPONSABILITÉ DES BOURSIERS

- Retourner le *Formulaire d'acceptation de la bourse* fourni par l'AUCC, signé;
- Envoyer une preuve d'inscription de l'établissement d'enseignement où l'étudiant envisage de faire ses études.
- Utiliser la bourse d'études au cours de l'année pour laquelle elle a été accordée.

12-VERSEMENT DE LA BOURSE

- L'AUCC versera le montant de la bourse à l'établissement d'enseignement au nom de La fondation commémorative C.D. Howe.
- Il revient à l'étudiant de veiller à ce que le paiement de ses frais de scolarité soit effectué dans les délais prévus par l'établissement d'enseignement, peu importe la date de réception de la bourse d'études.
- L'établissement d'enseignement versera les paiements au boursier selon les pratiques en vigueur dans l'établissement d'enseignement.

13-RENOUVELLEMENT DE LA BOURSE

- Les boursiers doivent étudier à temps plein, tel que le définit l'établissement d'enseignement.
- Les boursiers doivent maintenir la mention grande distinction telle que leur université la définit.
- Les boursiers doivent transmettre à l'AUCC un relevé de notes officiel (ou une photocopie portant une signature originale et le tampon ou le sceau original de l'établissement) à la fin de l'année scolaire.

- Les boursiers doivent remplir et retourner un *Rapport de renouvellement* fourni par l'AUCC.
- Le versement de la bourse sera exécuté tel que décrit à la section *12-Versement de la bourse*, ci-dessus.

14-ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTUDES

L'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) administre le programme de bourses d'études au nom de La fondation commémorative C.D. Howe. Le mandat de l'AUCC est de faciliter l'élaboration des politiques publiques relatives à l'enseignement supérieur et de favoriser la coopération entre les universités et les gouvernements, l'industrie, les collectivités et les établissements étrangers. L'AUCC est associée aux entreprises de premier plan de presque tous les secteurs de l'économie grâce aux services de gestion et d'administration de plus de 160 programmes de bourses d'études qu'elle effectue pour le compte d'entreprises, d'organismes gouvernementaux ou de fondations privées sur l'ensemble de l'Amérique du Nord. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le www.aucc.ca.

15-MODALITÉS DE DEMANDE DE BOURSE

a) Demande sur papier :

- Un dossier de demande sur papier doit comprendre :
 - 1) un formulaire de demande dûment rempli et signé;
 - 2) un relevé de notes officiel de la première année d'études (deux trimestres) (ou une photocopie portant la signature, et le tampon ou le sceau original de l'établissement);
 - 3) la description par le candidat de son engagement communautaire ou bénévole et/ou de ses activités parascolaires;
 - 4) deux lettres de recommandation signées;
 - 5) le formulaire de candidature.
- Le formulaire de demande doit être envoyé à l'AUCC au plus tard le **1^{er} JUIN 2010**, le cachet de la poste faisant foi.
- **IMPORTANT** : Le candidat est responsable de voir à ce que le cachet de la poste soit apposé sur l'enveloppe avant la date d'échéance.

Pour obtenir un complément d'information et un formulaire de demande, communiquez soit avec l'AUCC (voir les coordonnées ci-dessous), le site web de l'AUCC à www.aucc.ca ou du bureau de l'aide financière ou de la faculté de génie de votre établissement d'enseignement. Veuillez faire mention du programme de bourses d'études nationale en génie de La fondation commémorative C.D. Howe.

Adresse postale :

Bourses d'études postsecondaires

Association des universités et collèges du Canada

Réf. : Programme de bourses d'études nationale en génie de La fondation commémorative C.D. Howe

350, rue Albert, 6^e étage

Ottawa (Ontario) K1R 1B1

Téléphone : 613 563-1236
Courriel : bourses@ucc.ca

Télécopieur : 613 563-9745
Site Web : www.ucc.ca

16-CONTINUATION

La Fondation commémorative C.D. Howe conserve le droit de modifier son parrainage au programme de bourses ou d'y mettre fin sans préavis.